

# Commission départementale d'application du statut de l'arbitrage

## Réunion du 12 août 2025 par moyens informatiques



**Présidence :** Jean-Luc EVRARD

**Membres :** MM. Michel BEAUCHET, Daniel FAY, Jean-Pol HENRY, Christian HOFFMANN, Stéphane HUTIN et Bernard PAQUIN.

### Rectificatif du procès-verbal du 16 juin 2025 concernant le nombre de mutation des équipes évoluant en D2 :

#### LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AVEC LE STATUT DE L'ARBITRAGE AU 15/06/2025.

Clubs	Niveaux	Nbre de mutés autorisés en équipe 1 <sup>ère</sup> pour la saison 2025/2026
ASC Charny	D1	4
ES Tilly AVB	D1	0
FC Val dunois	D2	2
AS Stenay Mouzay	D2	2
ASC Seuil d'Argonne	D2	2
RC Sommedieue	D3	6*
FC Varennes	D3	6*
FC Ancerville	D3	6*
AS Baudonvilliers	D3	6*
FC Demange	D3	6*
GO Gondrecourt	D3	6*

\* : Par mesure dérogatoire pour les clubs disputant le championnat de dernière série de District.

Les présentes décisions de la commission départementale d'application du statut de l'arbitrage sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7(\*) jours à compter du lendemain de leur notification par envoi en recommandé à : District Meusien de Football 13 bis rue robert LHUERRE 55000 BAR LE DUC ou à l'adresse électronique : [secretariat@meuse.fff.fr](mailto:secretariat@meuse.fff.fr), selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le secrétaire de séance,  
**Jean-Pol HENRY**

le Président,  
**Jean-Luc EVRARD**